RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02110
Numéro SIREN : 511 373 946
Nom ou dénomination : ABENS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 11118

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°11118 en date du 09/07/2018

ormulaire obligatoire
article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration ays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumisau dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABENS DEMENAGEMENTS	21/23 RUE JACQUES DUCLOS CTR COMMERCIAL CAMILLE PELLETA 93600 AULNAY SOUS BOIS
SIRET 5 1 1 3 7 3 9 4 6 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

GREFFE
- 9 JUIL. 2018
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

B ACTIVITE

Activités exercées: Services de déménagement

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	16 405	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité erritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de a majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CONSEIL GESTION FINANCE CGF 9-13 AVE ALBERT THOMAS 93190 LIVRY GARGAN *Tél:* 01.43.85.02.26	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 24/04/2018 Lieu AULNAY SOUS BOIS
	Qualité et nom du signataire: GERANT-BENSNOUSSI AHMED
Tél:	Signature BENSNOUSSI

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre es deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ormulaire obligatoire
article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ontant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ontant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes terposées					d	
Montant des distributions					e	
ıtres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ontant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

om, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
BENSNOUSSI GERANT 39B ALLEE CLAIRIERE 93270 SEVRAN	50	2017	19 550				
M BENSNOUSSI AHMED 39 B ALLEE LAMORICIERE 93270 SEVRAN	50	2017					

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
ontant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	149 094	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
étrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Page 3

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067
(2018)

ANNÉE 2017 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise ABENS DEMENAGEMENTS du 01012017

Adresse 21/23 RUE JACQUES DUCLOS CTR COMMERCIAL CAMILLE PELLETAN 93600 AULNAY au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2017 ⓫	
- de l'exercice précédent ⓫		- de l'exercice précédent ⓬	

Nom et qualité du signataire BENSNOUSSI GERANT-BENSNOUSSI AHMED

A AULNAY SOUS BOIS le 24/04/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

Désignation de l'entreprise ABENS DEMENAGEMENTS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 21/23 RUE JACQUES DUCLOS 93600 AULNAY SOUS BOIS

Numéro SIRET * 51137394600017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	7 783	016 7 783		
	Immobilisations corporelles *	028	74 831	030 23 950	50 880	53 571
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	82 614	048 31 734	50 880	53 571
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	932	052	932	806
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 020	066	1 020	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	108 028	070	108 028	170 190
	Créances (2) — Autres * (3)	072	19 163	074	19 163	6 991
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	219 133	086	219 133	220 347
	Charges constatées d'avance *	092	8 186	094	8 186	
	Total II	096	356 462	098	356 462	398 335
	Total général (I+II)	110	439 075	112 31 734	407 342	451 906

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	249 709	192 139
Résultat de l'exercice	136	47 102	57 571
Provisions réglementées	140		
Total I	142	306 811	259 709
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	24 223	39 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	28 937	29 420
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	47 370	123 628
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	100 530	192 197
Total général (I + II + III)	180	407 342	451 906

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 137
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise ABENS DEMENAGEMENTS

Néant [ ] *

A* - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	452 081 / 475 425
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	21 426 / 19 552
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	473 508 / 494 977
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	17 118 / 19 688
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	806 / 694
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 11 457 - immobilier)		242	185 366 / 188 791
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	5 684 / 5 534
	Rémunérations du personnel *		250	183 877 / 169 363
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	23 882 / 42 181
	Dotations aux amortissements *		254	6 828 / 3 873
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1 120 / 3
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	424 680 / 430 126
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	48 827 / 64 851
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	16 534 / 8 101
	Charges financières (V)		294	584 / 312
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	7 364 / 390
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	10 311 / 14 679
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	47 102 / 57 571
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	47 102 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	10 689
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	7 171
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		350 10 437
	Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	54 525 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	54 525 / 372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ABENS DEMENAGEMENTS 31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		332
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entrep		
Avantages personnels non déductibles		4 237
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autre		2 602
Total des réintégrations diverses	**330**	7 171

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		10 437
Total des déductions diverses	**350**	10 437

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan
93600 Aulnay sous-bois RCS : BOBIGNY 511 373 946

RAPPORT DE LA GERANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU *20 JUIN 2018*

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le :
31 décembre *2018*
dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à :
473 508 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le :
31 décembre 2018
le total du bilan s'est établi à :
407 342 €.

Le résultat d'exploitation s'est établi à :
48 827 €.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de :
47 102 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau :
47 102 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 20 juin 2018

La Gérance

ABENS S.A.R.L.
21/23, rue Jacques Duclos
Centre Cial Camille Pelletan
93600 AULNAY SOUS BOIS
Tél. 01 48 68 23 65 - Fax: 01 48 66 93 11
Siret 511 373 946 00017

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan
93600 Aulnay sous-bois RCS : BOBIGNY 511 373 946

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCEDE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le
31 décembre 2018 aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le **20 juin 2018**

La Gérance

ABENS S.A.R.L.
21/23. rue Jacques Duclos
Centre Cial Camille Pelletan
93600 AULNAY SOUS BOIS
Tél. 01 48 68 23 65 - Fax: 01 48 66 93 11
Siret 511 373 946 00017

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan
93600 Aulnay sous-bois RCS : BOBIGNY 511 373 946

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU *20 JUIN 2018*

L'an deux mil dix-huit, le 20 juin à 15 heures, au siège social,

Les associés de la société ABENS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 100 parts de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur BENSNOUSSI Ahmed	propriétaire de 50 parts
- Madame BENSNOUSSI Mahdjouba	propriétaire de 50 parts
Représentant la totalité du capital soit	100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur BENSNOUSSI Ahmed, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le :
  31 décembre 2018
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :
- les comptes de l'exercice clos le :
31 décembre 2018

- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.
Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

A.B.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le :
31 décembre 2018

approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de :
47 102 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit :
47 102 €

de la manière suivante, Report à nouveau :
47 102 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **18h00.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

P.S.

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan
93600 Aulnay sous-bois RCS : BOBIGNY 511 373 946

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE ***31 DECEMBRE 2018***

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit :
47 102 €

de la manière suivante, Report à nouveau :
47 102 € .

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons

A.B.

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan
93600 Aulnay sous-bois RCS : BOBIGNY 511 373 946

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU *30 JUIN 2018*

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur BENSNOUSSI Ahmed	**propriétaire de 50 parts**
- Madame BENSNOUSSI Mahdjouba	**propriétaire de 50 parts**

Feuille de présence arrêtée à trois (3) associés **présents** ou représentés possédant la totalité des **100 parts sociales.**

Le Président de séance

Monsieur BENSNOUSSI Ahmed

ABENS S.A.R.L.
21/23, rue Jacques Duclos
Centre Cial Camille Pelletan
93600 AULNAY SOUS BOIS
Tél. 01 48 68 23 65 - Fax: 01 48 66 93 11
Siret 511 373 946 00017